



Arrêté municipal n° 2024-101  
Défilé Halloween

Le Maire de Mourmelon-le-Petit :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code Pénal, article R 610-5,
- VU le défilé d'Halloween organisé par la commune le jeudi 31 octobre 2024 dans les rues du village,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le défilé d'Halloween aura lieu le **jeudi 31 octobre 2024** à partir de 18h00 dans les rues suivantes :

- Rue du 11 novembre 1918
- Route de Livry
- Rue du Gué
- Rue du Four
- Rue des Vignes
- Rue de l'Eglise

**Article 2** : Les mesures de sécurité seront mises en place par la Mairie.

**Article 3** : Le Commandant de Gendarmerie et tous les agents de la force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Communauté de Brigades de la Gendarmerie - Mourmelon-le-Grand,
- Centre de Secours - Mourmelon-le-Grand,
- SDIS - Fagnières,
- CIP du Centre-Est - Suippes.

Fait à Mourmelon-le-Petit, le 14 octobre 2024

Le Maire :  
René MAIZIERES



